

Chômeurs, demandeurs d'emploi, stagiaires, CES, RMistes, précaires

Ne vous laissez pas emporter par la tempête !
Contactez AC ! Agir ensemble contre le chômage

N°90
AVRIL 2005

EUROPE ET REFERENDUM

Un cri d'alarme de tous ceux qui n'en peuvent plus

**Comment pourrait-on s'enthousiasmer pour cette Europe là ?
Comment pourrait-on approuver ce que nous subissons partout dans cette Europe là ?**

L'Europe n'est pas un beau rêve, elle est le condensé de ce que nous vivons au quotidien dans chaque pays .

La peur du lendemain, le chômage, le recul social permanent, le mal vivre ?

Pour les uns, c'est la peur de perdre son emploi et le stress excessif au travail. Vivre dans la précarité, le nouveau nom de l'insécurité permanente ; Pour les autres, c'est la précarité pour tout ce qui touche à notre vie : le logement, la nourriture, les vêtements, faire face au moindre pépin de la vie courante, véritable catastrophe pour celui qui n'a que ça pour survivre.

Est-ce ce monde là qu'on nous demande d'approuver ?

Ce monde dans lequel des millions

d'entre nous sont jetés sur le bas coté de la route et abandonnés depuis si longtemps, monde dont nous sommes exclus. Pire, nous sommes montrés du doigt par ceux qui nous gouvernent, par le « libéralisme économique » dominateur en Europe.



Cynisme, démagogie, qu'on en juge.

« La France est pour une société de travail et non d'assistance ». Tous les chefs de gouvernement ont répétés cette phrase depuis ¼ de siècle et pourtant en mars 2005 toujours 3 millions de privés d'emploi. « Je suis pour une politique sociale pour

tous et pas seulement pour les exclus » (Nicolas Sarkozy) vigoureusement applaudi par une assemblée de bourgeois repu, qui montre sa hargne contre les gens qu'elle a rejetés elle même. Tous les salariés savent ce que signifie cette « politique sociale pour tous » : destruction des solidarités sociales. « Nous sommes au côté de ceux qui se lèvent tôt pour travailler dur et qui ne perçoivent guère plus que tous ces assistés » (Nicolas Sarkozy), la riche assemblée de bourgeois est en délire, croule sous les applaudissements et montre ainsi son vrai visage : culpabiliser toujours plus les privés d'emploi. Ces paroles de la honte, ces paroles de haine traduisent la politique menée partout en Europe. Il n'est pas question d'augmenter ceux qui se lèvent tôt et travaillent dur, il n'est question que de réduire encore ceux qui ne perçoivent qu'un revenu de survie.

La démocratie est partout en recul dans cette Europe là.

Partout des millions de personnes sont en plein désarroi. « Depuis si longtemps que je vote et que rien ne change, à quoi ça sert la politique ? » ; « Les médias nous prennent pour des arriérés, des imbéciles lorsque l'on dit cela, lorsqu'on ne pense pas comme eux ». Le résultat :

(Suite page 2)

SOMMAIRE

Page 1 : Europe et referendum

Page 2 : "Recalculée)s" - Brèves

Page 3 : Infos pratiques "Constitution"

Page 4 : Histoire vécue

RÉSISTER est le bulletin d'AC ! Besançon

AC ! Agir ensemble contre le chômage est un mouvement **national** avec des **collectifs locaux** répartis dans toute la France. **AC ! Besançon** est un collectif d'individus : privé d'emploi, salariés, étudiants et retraités qui luttent ensemble contre le chômage et l'exclusion.

AC ! défend les chômeurs et les exclus dans leur vie quotidienne, **agit** pour leur dignité, contre les tracasseries administratives, les radiations, etc...

AC ! explique les vraies raisons du chômage, **propose** des solutions, **se bat** pour les faire aboutir.

A Besançon **AC !** intervient auprès de l'ANPE, des ASSEDIC, des transports, de la Municipalité, des députés.

N'hésitez pas à nous contacter.

L'ASSEDIC ET LES "RECALCULÉ(E)S

Le dernier acte a eu lieu en mars au Tribunal de Grande Instance (TGI) de Besançon. Rappelons que plus de 600 000 privés d'emploi s'étaient vu raccourcir voire supprimer leurs droits à indemnisation. L'Assedic revenant ainsi sur des engagements écrits concernant les droits de chacun.

Avec AC ! de nombreuses plaintes en annulation de ces dispositions ont été déposées devant les tribunaux. 118 dossier instruits par AC ! Besançon.

Nous avons gagné, toutes les personnes évincées de l'Assedic par la nouvelle convention ont été réintégrées et indemnisées.

Beaucoup de tribunaux en France ont en plus accordés des dommages et intérêts pour préjudice et condamnés les Assedic aux frais de justice 2 jugements, celui de Pontarlier et celui de Besançon ont refusés ces indemnités

En résumé AC ! a prouvé que des chômeurs pouvaient attaquer en justice un organisme aussi puissant que les Assedic et gagner.

Les tribunaux nous ont donné raison. Le Conseil d'État nous a donné raison. Le Ministre nous a donné raison.

Nous devons nous en souvenir, combien de personnes nous disait que c'était perdu d'avance.

En fait nous devons résister, nous battre contre toute injustice, contre tous les mauvais coups portés aux privés d'emploi.



BRÈVES



Expulsion :

Comme tous les ans, à partir du 15 mars les expulsions de logements se trouvent autorisées. Toute personne informée d'un risque d'expulsion peut prévenir notre collectif.

Tunnel du Mont Blanc :

Un camion est à l'origine de la tragédie du Mont Blanc. On apprend par la presse que le chauffeur n'est plus payé, l'entreprise est en dépôt de bilan, le PDG est en fuite.

Sarkozy :

"Je suis pour une augmentation des salaires, mais c'est le marché qui détermine le niveau des salaires"... "je propose donc de supprimer toutes les cotisations sociales sur les heures supplémentaires donc faciliter les heures supplémentaires et augmenter votre paye". Tant pis pour la Sécu, les caisses de retraite etc... qui recevront moins de cotisations ! Tant pis pour les privés d'emploi car plus il y aura d'heures supplémentaires moins il y aura d'embauche.

Déravage :

Après celui de Jean Auclair (voir le dernier RESISTER), c'est au tour d'André Vézinhét, Président du Conseil Général de l'Hérault et sénateur socialiste de dérapage. Lors d'un débat public devant un parterre de plus de cent personnes, il a dénoncé nommément un RMiste, un secret détenu en principe uniquement par les services sociaux. Cet incident a amené le Président d'une association à déclarer : "Stigmatiser ainsi un RMiste, je trouve cela absolument indécent, surtout venant d'un élu qui se dit de gauche". Le RMiste quant à lui contactera un avocat en vue de déposer plainte.

(Suite de la page 1)

de plus en plus de gens disent : » Y en a marre, je ne veux plus les entendre », l'abstention grandit partout, le désintérêt de la chose publique aussi, les risques sont grands de démotivation, de chaos général.

Nous voulons une Europe qui dise clairement, des choses simples, humaines.

Assez de centaines de pages écrites pour clamer le pouvoir financier. C'est simple à dire ce que nous voulons

« L'objectif de nos démocraties est l'éradication totale de la pauvreté, du travail précaire et du chômage qui dure et qui exclut. L'Europe en a les moyens.

Affirmons que l'Europe adopte 5 critères contraignants :

- Un emploi pour tous, le chômage ne pouvant être que très momentané et indemnisé correctement.
- Un toit pour chacun avec éradication des logements insalubres
- Une société solidaire, personne en dessous d'un seuil de pauvreté qui permettent de vivre décemment
- L'égalité des chances par une école à l'abri des puissances d'argent et permettant un niveau de connaissances nécessaires à tous les citoyens de l'Union.
- Solidarité avec les pays du Sud en respectant leur population.

Alors Démocratie ne sera plus un vain mot

Alors l'Europe solidaire deviendrait un espoir pour tous C'est dans cette Europe là que nous voulons vivre Ce n'est pas du tout ce qu'on nous propose.



INFOS PRATIQUES

Obligation des chômeurs

Les articles 11 et 12 de la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale ont modifié les obligations des chômeurs en matière de recherche d'emploi, ainsi que le dispositif de contrôle et de sanctions à leur encontre.

Désormais :

- la condition de recherche d'emploi est conditionnée à l'accomplissement d'actes "positifs et répétés en vue de retrouver un emploi, de créer ou reprendre une entreprise" ;
- les allocataires qui refusent un emploi compatible avec une formation suivie pendant leur période de chômage peuvent être radiés ;
- les aides à la mobilité proposées au chômeur sont prises en compte au même titre que sa situation personnelle et familiale pour l'appréciation de ses possibilités de mobilité géographique ;
- les personnes refusant, sans motif légitime, de répondre à une convocation ou de suivre une action d'aide à la recherche d'emploi émanant des services de l'État chargés de l'emploi, de l'ANPE, de l'AFPA ou de l'Assédic peuvent être radiées ;
- sauf cas de fraude ou de fausse déclaration entraînant la suppression et le remboursement des allocations indûment versées, les allocations peuvent être réduites (non plus seulement supprimées) en cas de non respect par le chômeur de ses obligations ;
- le demandeur d'emploi a le droit d'être entendu (et assisté, si besoin) avant toute décision de réduction, de suspension ou de suppression de ses allocations.

On attend la parution des décrets.

EDF

La publication prochaine de deux décrets permettra notamment aux fournisseurs d'électricité de signaler aux organismes sociaux les personnes en difficulté de paiement. Ces mesures viennent renforcer le dispositif d'aide aux clients démunis déjà mis en place par EDF.

EDF s'est engagée à ne pas interrompre la fourniture d'électricité d'un client démuné sans avoir recherché avec lui un contact préalable pour mettre en place un service maintien d'énergie et l'aider à se mettre en rapport avec les services sociaux.

Aujourd'hui, la réglementation n'autorise pas les fournisseurs d'électricité à informer les services sociaux sans l'accord préalable du client. Certains clients en difficulté de paiement ne font pas cette démarche, qui leur permet de bénéficier d'une prise en charge par le Fonds Solidarité Logement (FSL).

Le ministre délégué à l'industrie, Patrick Devedjian, a annoncé, le 11 mars 2005, la publication prochaine de deux nouveaux décrets renforçant le dispositif d'aide sociale en matière d'électricité. Le premier décret, qui devrait être publié début avril, concerne les nouvelles procédures qui seront mises en oeuvre en cas de factures impayées. Il comporte une première étape d'information, qui consiste à alerter le client en situation d'impayés prolongés qu'à défaut d'un règlement sous quinze jours, sa fourniture d'électricité pourra être réduite et ce, le temps de l'instruction de son dossier par le FSL.

Le fournisseur lui indiquera également que, sauf opposition de sa part, il informera le président du Conseil Général, qui gère les fonds de solidarité pour le logement et l'énergie, et le maire de la commune de ses difficultés de paiement. Le client disposera ensuite d'une période suffisante pour lui permettre de déposer un dossier auprès du FSL. Un échéancier pour le règlement de sa dette sera également négocié entre lui et le fournisseur d'électricité.

Le deuxième décret est lié à la tarification des services de fourniture d'électricité. Les personnes qui bénéficient du Tarif Première Nécessité ne paieront pas les frais de mise en service (14,04 EUROS) et auront un abattement de 80% sur le déplacement pour impayé (qui passe ainsi de 45,45 EUROS à 9,09 EUROS).

"CONSTITUTION" À BON ENTENDEUR

«Les aveugles voient, les paralysés marchent, les sourds entendent, les malades sont guéris et les morts revivent.». Souvenons-nous, c'étaient il y a 12 ans, c'était déjà un avenir de prospérité, de liberté et de fraternité que nous chantaient les partisans du «oui» :

Les chômeurs retrouveront du travail, nos salaires augmenteront, les services publics et la sécurité sociale seront sauvés, le droit du travail sera respecté, l'harmonie régnera en Europe et cette paix contagieuse contaminera l'ensemble de la planète, les gouvernants gouverneront dans l'intérêt des peuples et les peuples plébisciteront leurs gouvernants... Souvenons-nous, c'étaient il y a 12 ans, et déjà socialistes, gaullistes et libéraux faisaient chambre commune et campagne conjointe pour imposer leur «oui»

Rappelons ici quelques unes des paroles historiques avec lesquelles on nous assomma et nous somma de voter « oui » - sans quoi la France, l'Europe, le monde s'enfoncerait dans une catastrophe sans nom. Car quand aujourd'hui dire « non » ce serait livrer la planète à W. Bush et l'armée, hier, au lendemain de la réunification allemande, c'était ressusciter sinon Hitler - du moins Bismarck !!

Il ne s'en fallut, pourtant, que de quelques milliers de voix pour que le «Non» ne l'emporte.

"L'Europe est la réponse d'avenir à la question du chômage. En s'appuyant sur un marché de trois cent quarante millions de consommateurs, le plus grand du monde : sur une monnaie unique, la plus forte du monde ; sur un système de sécurité sociale, le plus protecteur du monde, les entreprises pourront se développer et créer des emplois", Michel Sapin, 2 août 1992

"Le traité de Maastricht est le premier traité européen qui comporte un grand volet social. L'essentiel, c'est de commencer" Michel Rocard, 16 septembre 1992

UNE HISTOIRE QUI SE TERMINE BIEN

Razika n'est pas une femme résignée. C'est une battante. En 2001, elle se retrouve au chômage mais pas question pour elle de "refuser éternellement un emploi", et d'ailleurs ce n'est pas un reproche qui pourrait lui être adressé puisqu' aucune offre ne lui parvient tant de l'ANPE que des boîtes d'interim où elle est inscrite.

Razika a une passion : les fleurs. Son projet : allier l'utile à l'agréable et créer ou reprendre un commerce dans ce domaine. Pas une start-up mais juste de quoi vivre sans s'emmerder au boulot. Elle suit les formations nécessaires. Son rêve se réalise et fin 2001, elle accueille son premier client.

Pour ce faire, elle aura au préalable, comme on le lui a appris fait son budget prévisionnel. Ce dernier inclus bien entendu un certain montant qui correspond à la continuité du versement d'une partie des ses allocations Assedic, une somme de quelques milliers d'euros. Aucun problème au cours du 1^{er} semestre 2002. Une surprise l'attend début mai puisqu'elle reçoit une lettre l'informant de sa radiation des listes ANPE au 30 avril 2002 et par voie de conséquence de celles de l'Assedic. Dans son esprit cela signifie qu'elle ne peut donc plus prétendre au versement des ses allocations. Un rapide calcul lui permet de constater, à sa grande stupeur, que le solde global de ce qui lui reste à percevoir représente la coquette somme de 5700 euros. Une paille et du coup son budget prévisionnel initial se trouve amputé du même montant. Juste de quoi remettre en cause l'existence même de son petit commerce.

Du coup, affolée, elle va s'enquérir du pourquoi et du comment de la chose auprès de l'ANPE. Là, on lui explique qu'elle n'a pas d'inquiétude à avoir puisqu'il lui est indiqué que pour le versement de ce qui lui est dû, elle n'aura qu'à fournir début 2003 le bilan de son activité 2002 et qu'elle n'aura plus à répondre à son obligation de pointage. Puisqu'on le lui dit, c'est rassurée et confiante, qu'elle s'en retourne dans son petit

commerce sans prendre la précaution d'en demander une confirmation écrite. Même si cela lui cause quelques désagréments momentanés, elle arrivera bien à jongler avec sa trésorerie. Et puis après tout, il faut savoir ce que l'on veut. C'est dur d'être patron !!

C'est donc début 2003 qu'elle fournit le bilan qui lui a été réclamé. Au bout de quelques temps n'ayant reçu aucune information pas plus que de paiement, elle s'adresse à l'Assedic où il lui est opposé une fin de non recevoir au motif de ne pas avoir procédé à son pointage mensuel. Et c'est là que commence son parcours de combattante. Lettres de réclamation simples et recommandées, visites, protestations, demande d'entretien auprès de la Direction, rien n'y fait. Ce n'est que le 27 mai 2004 qu'enfin elle reçoit une réponse de l'Assedic dont je vous livre la teneur : "Madame, Votre courrier du 25 courant a retenu notre attention et nous vous apportons les précisions suivantes : N'actualisant plus votre situation depuis le 01.04.02, aucun paiement n'est dû depuis cette date. Avec nos regrets, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguée".

C'est donc en juin 2004 (effet recalculé(e)s oblige) que Razika prend contact avec notre collectif. Diverses démarches tant auprès de l'ANPE que de la Direction régionale de l'ASSEDIC de notre part lui permettront enfin de récupérer son dû. La lutte paie !!



Pour nous contacter
AC / BESANCON
2 Rue Victor HUGO

☎ : 03.81.61.98.09

Fax : 03.81.81.62.25

E-mail : ac.besancon@free.fr

N'hésitez pas à consulter
sans modération

Le site national des collectifs :

<http://www.ac.eu.org>

Le site local :

<http://ac.besancon.free.fr>

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi

9 h à 12 h (sauf lundi)

14 h à 17 h (sauf jeudi et
vendredi)

Permanences

dans les points publics :
de Clairs-soleil

67 rue de Chalezeule

Le jeudi de 15 h à 16 h 30

et de Planoise

6 rue Pablo Picasso

Le vendredi 14 h à 16 h

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

TOUS LES MARDIS

A 20 H 30

Et n'oubliez pas

Le collectif AC / bisontin

sur les ondes de

RADIO BIP (96.9 FM)

le premier et troisième
mardis de chaque mois à 14 h
dans son émission :

AC!.....
TONNE

pour décaper l'actualité en
général et celle des chômeurs et
des précaires en particulier.

Les prochaines

auront lieu :

le 12/05 et le 26/05.

Rediffusion les lundis

16/05 et 30/05

à 19 h